

Newsletter « mise en œuvre du plan stratégique en faveur des personnes handicapées »

Le projet « étude de cas » est actuellement en cours, selon le plan établi, et de nombreux acteurs de la scène politique bernoise en faveur des personnes handicapées en assurent son suivi et le soutiennent. Voici un résumé des points les plus importants de la phase actuelle du projet.

Projet « étude de cas I »

Dans le cadre de l'étude de cas I, 3 foyers avec occupation et ateliers, ainsi que 10 personnes vivant seules ont procédé à l'évaluation détaillée des besoins particuliers et des prestations requises. Le but principal était de s'assurer de la praticabilité de la nouvelle procédure PEBP (procédure visant à l'évaluation des besoins particuliers et des prestations) et de mettre en évidence d'éventuelles lacunes, permettant ainsi d'optimiser les instruments et procédures, afin de pouvoir l'utiliser de manière plus large. Entre juillet 2013 et mars 2014, 136 évaluations ont été effectuées. Les résultats ont démontré que la PEBP fonctionne et que l'investissement prévu pour une première évaluation est raisonnable et justifiable au vu de la pertinence élevée et nuancée, ainsi que des possibilités offertes au niveau du pilotage. Un certain potentiel d'amélioration concernant l'évaluation des besoins de personnes souffrant d'une déficience psychique, ainsi que dans le domaine des ateliers a notamment été mis à jour.



Projet « étude de cas II »

En avril 2014, le Directeur de la santé publique et de la prévoyance sociale du canton de Berne a donné son feu vert à la planification et à la mise en œuvre de l'étude de cas II. Cette phase du projet a entre temps démarré et durera jusqu'à mi 2015. 14 institutions ainsi que 30-40 personnes vivant seules y prennent part. Au total, plus de 500 évaluations seront effectuées. Le but principal de ce projet est de valider les résultats de l'étude de cas I par un groupe plus large et représentatif aux yeux de la « scène bernoise » en matière de handicap, ainsi que, grâce aux nombreuses données, de pouvoir s'approcher des futurs coûts normatifs (rémunération uniforme des heures d'encadrement et de soins).

Révision de la législation sur l'aide sociale

Parallèlement au projet d'études de cas, les fondements conceptionnels liés au changement de système concernant le processus de législation requis sont en préparation. Les fondements légaux relatifs à la mise en œuvre du plan stratégique en faveur des personnes handicapées doivent être disponibles en même temps que la nouvelle loi sur l'aide sociale (LASoc) qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2017.

Service d'évaluation PEBP

La mise en place d'un service d'évaluation PEBP est également un thème central. Les deux associations SOCIALBERN et cch (conférence cantonale bernoise des handicapés) se sont proposées de fonder un organisme responsable pour le nouveau service d'évaluation d'ici fin 2014. Ce nouvel organisme responsable s'occupera dès début 2015 des aspects organisationnels, en matière de personnel et de locaux liés à la mise en place du service d'évaluation et s'assurera qu'il sera opérationnel dès 2016.